

ASSOCIATION DES ELEVES, ANCIENS ELEVES
et AMIS de l'ECOLE NATIONALE
des ~~L~~ANGUES ORIENTALES VIVANTES.

Procès Verbal de l'Assemblée préparatoire
tenue à l'Ecole le jeudi 16 juin 1927.

La séance est ouverte à 21 heures par M.
Paul BOYER, Administrateur de l'Ecole.

M. Paul BOYER rappelle en quelques mots
les tentatives déjà faites pour constituer
une Association des anciens élèves de l'Ecole
des Langues Orientales vivantes, tentatives
qui, pour des raisons diverses, n'ont pu jus-
qu'ici aboutir. M. Paul BOYER déclare avoir
la conviction que le moment est venu de créer
cette Association, mais il importe, avant
d'aller plus loin, de s'assurer que tel est
également l'avis de l'Assemblée.

M. Paul BOYER~~pose~~ pose donc à l'Assem-
blée la question suivante ;

"L'Assemblée provisoire estime-t-elle qu'il
y ait lieu de créer l'Association projetée ?"
(
à mains levées, l'Assemblée se prononce pour
l'affirmative.

M. Paul BOYER ayant ensuite formellement
posé cette seconde question :

"Y a-t-il des opposants à la constitution de cette Association ?" aucun opposant ne se fait connaître.

M. Paul BOYER expose ensuite l'intérêt considérable qu'il y aurait à élargir le cadre de l'Association projetée en y admettant, sous la dénomination d'amis, les personnes qui, sans pouvoir justifier de la qualité d'élève ou d'ancien élève de l'Ecole, s'intéressent à son activité scientifique et sont désireuses de ~~la~~ ^{la} secourir cette activité dans la mesure de leurs moyens.

Plusieurs membres de l'Assemblée, notamment M. Georges MASPERO, se déclarent favorables à cette suggestion, sous la réserve que les personnes qui désireraient être agréées au titre d'amis de l'Ecole devront être présentées par deux membres titulaires. L'Assemblée s'associe à cette manière de voir.

M. Paul BOYER donne ensuite lecture d'un avant-projet de statuts. Note est prise au fur et à mesure de la lecture des observations ou suggestions présentées par divers

membres de l'Assemblée, en vue de la rédaction d'un projet qui sera soumis au vote de l'Assemblée générale constitutive.

L'Assemblée émet l'avis que le taux de la cotisation annuelle des membres titulaires soit fixé à vingt francs, cette somme devant être réduite à dix francs pour les élèves en cours d'études à l'Ecole.

L'Assemblée décide que l'Association sera gérée par un Conseil d'Administration qui comprendra au moins douze membres, élus par l'Assemblée générale.

En outre, à côté de ce conseil d'Administration, sera créé un Comité Consultatif comprenant une vingtaine de membres, lesquels seront choisis parmi des personnalités éminentes pouvant n'avoir aucune attache directe ou indirecte avec l'Ecole.

L'Assemblée s'associe à une suggestion de M. Paul BOYER tendant à faire signer par un Comité d'initiative de douze membres les convocations à l'Assemblée Générale constitutive de l'Association.

A mains levées l'Assemblée désigne pour faire partie dudit Comité d'initiative :

MM. Léon BEAULIEUX, Secrétaire de l'Ecole;
Maurice BEAUVAIS, Consul de France; Marcel
BELLOY, banquier,; Georges DENIKER, Consul de
France,; René DUSSAUD, membre de l'Institut;
Joseph HACKIN, Directeur du Musée Guimet;
Colonel LAMOUCHE; Léon LEBLANC, Directeur Général
de la Société Générale; William MARCAIX,
Membre de l'Institut; Louis MASSIGNON,
professeur au Collège de France; Mme NEYMARK,
professeur à l'Ecole Supérieure de Commerce
et d'Industrie; Paul PELLLOT, membre de l'Ins-
titut.

L'Assemblée décide que l'Assemblée Générale
constitutive aura lieu le vendredi 1er juillet
prochain, à 21 heures, à l'Ecole des Langues
Orientales vivantes.

La séance est levée à 22 heures 15.

L'Administrateur
de l'Ecole des
Langues Orientales,

Le Secrétaire de l'Ecole
des Langues Orientales,

Rauvson

Beaulieux